

THEATRE APPART'

2^{ème} festival de théâtre amateur en appartement

Organisée par l'association FEST'APPART

Du MERCREDI 8 au DIMANCHE 12 MARS 2017

Le festival THEATRE APPART' est un festival de théâtre amateur ayant lieu essentiellement dans des appartements, maisons ou autres lieux insolites. Néanmoins, 3 représentations auront lieux dans un théâtre traditionnel

• Article 1 - Candidatures

Les candidatures du 2^{ème} festival de THEATRE APPART sont ouvertes à toutes les compagnies de théâtre amateur adhérentes et non adhérentes à la FNCTA. Le Comité d'organisation se réserve le droit d'inviter une troupe.

Les candidatures sont à envoyées par courrier (Alexandre ZANOTTI – 80 Avenue Lucien Rannard – 74800 LA ROCHE SUR FORON) ou par mail (zanotti4@aol.com)

Le dossier doit comprendre une présentation de la compagnie, les membres de la compagnie, un résumé de la pièce, l'autorisation de la SACD, une photocopie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile », un chèque de caution de 100 € à l'ordre de FEST'APPART, des photos, des coupures de presse et tous autres documents permettant d'apprécier votre travail.

Ci-après fiche à remplir et à renvoyer avec votre dossier d'inscription

• Article 2 - Comédiens

Toutes les comédiennes et comédiens présents sur scène devront être des amateurs et des bénévoles.

• Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions seront closes le 31 octobre 2016.

• Article 4 - Comité de programmation

Un comité de programmation sera mis en place pour choisir les spectacles.

• Article 5 - Programmation

La programmation sera définitive courant novembre 2016. Toutes les candidatures recevront une réponse par écrit, qu'elles soient retenues ou non.

Les compagnies en fonction de leurs disponibilités s'engagent à présenter leur spectacle d'une à trois fois sur le week-end dans des endroits différents.

• Article 6 - Le spectacle et la technique

Les spectacles ayant lieu chez l'habitant, il est demandé aux compagnies d'avoir des besoins techniques simples. L'éclairage se fera à l'aide des lampes mises à disposition par l'habitant ou bien amenées par vos soins. Même remarque concernant la diffusion d'éventuelles musiques.

L'objectif, chaque compagnie doit s'adapter au lieu dans lequel elle joue.

• Article 7 - Assurance

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile ». Joindre l'attestation au dossier d'inscription.

• Article 8 - Droits d'auteurs

Les droits d'auteurs seront à la charge du Comité d'Organisation. Les troupes doivent faire parvenir IMPÉRATIVEMENT tous les renseignements concernant leur spectacle (autorisation SACD, adaptation, durée) au moment de l'inscription et pour la SACEM, le détail des œuvres musicales taxées.

• Article 9 - Repas

Chaque acteur, technicien, metteur en scène bénéficiera d'un repas gratuit le jour de la représentation de leur spectacle.

• Article 10 - Hébergement

Pour les compagnies éloignées de La Roche sur Foron (plus de 50 km entre le siège de la compagnie et La Roche), un hébergement est prévu pour l'ensemble des membres de la compagnie.

• Article 11 - Déplacements

Le comité d'organisation vous propose un défraiement forfaitaire de déplacement : 0,30 € / Km / véhicule (4 personnes pour un véhicule) pour l'ensemble des frais de transport de la compagnie.

Alexandre ZANOTTI
Président de l'association FEST'APPART

THEATRE APPART'

2^{ème} festival de théâtre amateur en appartement

Dossier à renvoyer par courrier :
Alexandre ZANOTTI – 80 Avenue Lucien Rannard – 74800 LA ROCHE SUR
FORON
ou à renvoyer par mail

Si vous possédez un dossier de présentation, n'hésitez pas à nous le joindre.

NOM DE LA COMPAGNIE :

N° FNCTA DE LA COMPAGNIE :

ADRESSE :

RESPONSABLE :

TELEPHONE :

MAIL :

SPECTACLE

TITRE :

AUTEUR :

DUREE DU SPECTACLE :

AUTORISATION SACD (fournir l'autorisation) :

RESUME DE LA PIECE :

COMPOSITION DE LA COMPAGNIE

(Comédiens + techniciens / NOM – PRENOM – ATTRIBUTION)

L'attribution des repas et de l'hébergement se fera uniquement avec cette liste !

-
-
-
-
-
-
-
-

CALENDRIER DES SPECTACLES (merci d'indiquer vos disponibilités, vos choix sur les dates du festival – nous privilégions les compagnies pouvant jouer plusieurs fois sur le week-end – cocher « oui » si vous êtes disponible pour jouer à cette date) :

VENDREDI 10 MARS 2017 – 20h30 : OUI NON
SAMEDI 11 MARS 2017 – 20h30 : OUI NON
DIMANCHE 12 MARS 2017 – 17h : OUI NON

CALENDRIER DE VOS FUTURES REPRESENTATIONS

-
-
-
-

JOINDRE une photocopie d'assurance « responsabilité civile », des photos, des coupures de presse et tous autres documents permettant d'apprécier votre travail ainsi que des accréditations pour que les membres du comité puissent aller voir votre spectacle.

Merci de joindre un chèque de caution de 100 € à l'ordre de la FEST'APPART. Ce chèque vous sera rendu après la représentation. En cas d'annulation de votre part, 15 jours avant le début du festival, le chèque de caution ne vous sera pas restitué.